

ACTIVISTES PRO-DEMOCRATIE EN DETENTION A KINSHASA

« Questions et Réponses » sur Filimbi à l'attention des Membres du Parlement de la République Démocratique du Congo

Kinshasa, le 2 avril 2015

Profondément préoccupés par les arrestations des activistes pro-démocratie et d'autres personnes à Kinshasa le 15 mars 2015, ainsi que des accusations graves et apparemment sans fondement portées contre eux par le Ministre de la communication et médias, nous, organisations congolaises des droits de l'homme, appelons le Parlement congolais – y compris la « Commission d'Information » récemment mise en place pour recueillir des informations sur cette affaire – de rechercher une compréhension impartiale sur qui sont ces activistes et d'obliger le Gouvernement à rendre des comptes pour ce qui semble être des arrestations illégales et de fausses accusations.

Nous donnons un aperçu ci-dessous du mouvement « Filimbi », des activités organisées du 14 au 15 mars, et les arrestations qui ont suivi résultant de notre propre enquête. Nous serons heureux de rencontrer les membres de la commission ou d'autres parlementaires pour discuter de ces questions de manière détaillée.

1. Qu'est-ce qu'est « Filimbi »?

Filimbi (« sifflet » en Swahili) est une plateforme des jeunes dont le but est d'encourager la jeunesse congolaise à remplir ses devoirs citoyens de manière pacifique et responsable. Il regroupe plusieurs organisations sans but lucratif, y compris la Jeunesse pour une Nouvelle Société (JNS), le Forum National de la Jeunesse pour l'Excellence (FNJE), et la Lutte pour le Changement (LUCHA).

2. Quels étaient les objectifs de l'atelier de Filimbi ?

Les objectifs de l'atelier du 14 au 15 mars 2015 à Kinshasa étaient de **promouvoir l'engagement civique des jeunes congolais de manière pacifique et responsable** et plus particulièrement à :

- Encourager un dialogue constructif entre les jeunes sur les notions d'engagement citoyen ;
- Exposer les jeunes à des expériences réussies d'engagement citoyen ;
- Partager des outils, des ressources, des bonnes pratiques et un savoir-faire en matière d'engagement citoyen ;
- Favoriser la mise en réseaux des organisations de jeunes entre elles et avec les acteurs impliqués dans les questions de participation citoyenne ;
- Produire un hymne de l'engagement citoyen ;
- Lancer le Mouvement National de la Jeunesse congolaise « FILIMBI ».

3. Quels étaient les activités planifiées ?

Un atelier a eu lieu au Centre Don Bosco dans la commune de Masina à Kinshasa les 14 et 15 mars, suivi d'une conférence de presse à Eloko Makasi, une société de production de musique et de vidéos qui est socialement engagée. Un concert était prévu le soir du 15 mars, mais qui n'a pas eu lieu suite aux arrestations massives.

4. Qui étaient les participants?

Il s'agit des étudiants des principales Universités et Instituts Supérieurs de la ville de Kinshasa; des membres des organisations de la société civile, de réseaux de jeunes, et de différents mouvements religieux; des jeunes artistes musiciens, comédiens, sculpteurs; des Jeunes des entreprises privées; et les cadres des ligues des jeunes des partis politiques aussi bien de la majorité (ARC, UNADEF) que de l'opposition (UNC, UDPS). Il y avait également les jeunes du réseau « Young African Leaders Initiative (YALI) ». Ils étaient venus des différentes villes telles que : Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu et Lubumbashi.

Des leaders, activistes, et musiciens du mouvement sénégalais « Y' En A Marre » et du mouvement burkinabé « Balai Citoyen » sont aussi venus à Kinshasa pour participer à l'atelier et partager leurs expériences. Ces deux organisations sont très respectées et œuvrent pour la promotion d'un engagement civique responsable des jeunes en Afrique de l'Ouest. **Elles sont des organisations pacifiques et non-violentes.**

5. Qu'est ce qui s'est passé le 15 mars ?

Le 15 mars 2015, aux environs de 16h00', alors que les organisateurs de l'atelier finissaient d'animer une conférence de presse au Studio Eloko Makasi, des hommes habillés en tenue de police militaire et en tenue civile reconnus comme appartenant à l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), ont débarqué et procédé aux arrestations d'au moins une trentaine des personnes en commençant d'abord par les étrangers, puis ceux qui portaient les cameras et autres appareils d'enregistrement, et enfin le reste. Parmi les personnes arrêtées, il y avait notamment les leaders des différents mouvements, les artistes, les logisticiens, des spectateurs, les journalistes tant nationaux qu'étrangers et un diplomate américain. Ils ont été par la suite directement conduits au siège de l'ANR.

6. Qui ont été libérés jusqu'à ce jour?

Quelques heures après leur arrestation, tous les étrangers non-africains, y compris un diplomate américain et des journalistes français, étaient libérés. Le lendemain, un journaliste congolais sera libéré et trois jours après, soit le 18 mars, les activistes sénégalais et burkinabais seront à leur tour libérés, déclarés « persona non grata » et expulsés du pays. Un groupe d'artistes congolais sera ensuite libéré le jeudi 19 mars, et un documentariste congolais beaucoup plus tard, soit le 24 mars.

7. Qui restent encore en détention ?

Selon nos informations, les personnes suivantes restent en détention : Fred BAUMA, leader du mouvement LUCHA ; Sylvain SALUSEKE, entrepreneur et activiste ; Yves MAKWAMBALA, webmaster et artiste graphiste ; et un nombre inconnu d'autres participants, spectateurs, et voisins qui ont été raflés lors des arrestations massives après la conférence de presse. A l'heure actuelle, il est difficile de donner un chiffre exact.

8. Quelle est leur situation actuelle?

Jusqu'à aujourd'hui, les personnes qui restent en détention n'ont pas eu accès à leurs avocats, ni été présentés devant les instances judiciaires compétentes, et aucune charge n'est retenue contre eux. Au regard de cela, ces **arrestations sont qualifiées d'illégales.** Nous craignons

pour la vie et l'intégrité physique de chaque personne détenue. La loi congolaise et les instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC exigent que chaque détenu soit présenté devant l'Officier du Ministère Public (parquet) dans les 48 heures suivant son arrestation, et qu'aucun détenu ne peut faire l'objet d'un quelconque traitement inhumain et/ou dégradant (pas de maltraitance) et a droit à une nourriture régulière, accès à ses proches et au conseil de son choix.

9. Quel est le sort d'autres activistes pro-démocratie ?

D'autres jeunes activistes qui ont participé à l'atelier, et qui n'étaient pas arrêtés, vivent en clandestinité par crainte des opérations de recherche ou des perquisitions opérées à leurs domiciles. Ne se présentant pas, entretemps à leur lieu de travail, ils sont exposés aux menaces permanentes de résiliation de leurs contrats, malgré le risque qu'ils encourent pour leurs vies.

10. Qu'est-ce qui est arrivé aux activistes à Goma ?

Le 17 mars, à Goma, 11 activistes du mouvement LUCHA étaient arrêtés et brutalisés par les agents de renseignements lors d'une manifestation pacifique organisée devant le bureau de l'ANR pour appeler à la libération des leurs collègues arrêtés à Kinshasa. Des agents de l'ANR ont tabassé une chercheuse belge qui a ensuite été hospitalisée, et ils ont brièvement interpellé un journaliste belge. Les activistes congolais étaient libérés la même nuit. Certains parmi eux étaient torturés.

RECOMMANDATIONS

Nous appelons le Gouvernement congolais à:

- Libérer urgemment les activistes et autres personnes encore en détention ou les présenter immédiatement devant le magistrat compétent au cas où il y aurait des motifs sérieux de culpabilité ;
- Faire poursuivre les personnes responsables de ces arrestations illégales ;
- Faire cesser toutes les menaces et autres initiatives des services de sécurité tendant à procéder aux arrestations illégales des autres activistes et participants à l'atelier de Filimbi ou à autres manifestations politiques et pacifiques ;
- Faire en sorte que les libertés d'association, d'expression et de réunion soient respectées, surtout pendant la période électorale.

Signé par les Organisations Congolaises de Droits de l'Homme suivantes : Association Africaine des Droits de l'Homme (ASADHO), Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ), Ligue des Electeurs (LE), Voix de Sans Vois (VSV).

CONTACT :

- **Me Jean Claude Katende, ASADHO :** +243 811729908, +243 997032984
- **Me Georges Kapiamba, ACAJ :** +243 814043641, +243 995404514
- **Me Sylvain Lumu, LE :** +243 815079823, +243 855079823
- **Dolly Ibefo, VSV :** +243 999930233